

SEMAINE DU 12 AU 18 JANVIER 2019

MÉDECIN DE GARDE :

Du samedi 12 janvier 2019 à 12H au lundi 14 janvier 2019 à 8H : **EN CAS D'URGENCE VEUILLEZ COMPOSER LE 03.69.55.33.33**

PHARMACIE DE GARDE :

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE **VEUILLEZ COMPOSER LE 3237**

CHIRURGIEN DENTISTE DE GARDE :

Dimanche 13 janvier 2019 de 10H à 12H : Dr UMECKER 15, rue de Romanswiller ; 67 WASSELONNE – 03.88.33.20.99

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : Service dépannage tél. : 03.88.19.97.09

AMBULANCES TAXI : SCHUSTER tél. : 03.88.00.12.34

CENTRE DE SOINS À DOMICILE : 22, rue de Phalsbourg, tél. : 03.88.00.12.96

CENTRE D'INFIRMIÈRES : 22A, rue de Bitche, tél. : 03.88.00.11.93

CABINET INFIRMIER : 4B, rue Maréchal Foch, tél. : 03.88.02.97.50

HÔPITAUX : SAVERNE tél. : 03.88.71.67.67
SARREGUEMINES tél. : 03.87.27.33.10

GAZ DE FRANCE - SARREBOURG : Service dépannage tél. : 0.810.433.068

RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ DE SARRE-UNION & TÉLÉDISTRIBUTION PAR CÂBLE : Service dépannage tél. : 03.88.00.13.71

ARRETÉ : La circulation des piétons et le stationnement des véhicules sont interdits devant l'immeuble n° 7 rue des Serruriers pour des raisons de sécurité au vu des récentes chutes de tuiles. Des barrières seront installées pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble par la Commune.

ARRETÉ : En raison du sinistre survenu le 16 décembre 2016, le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons seront interdits autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun, ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden, dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises, à partir du 17 décembre 2016 jusqu'à la sécurisation complète du bâtiment. Des barrières seront installées par la Commune pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

ARRETÉ : En raison du mauvais état et de chutes de pierres provenant du mur pignon de l'immeuble N°2 rue des Potiers à Sarre-Union, la terrasse sise à l'arrière de l'immeuble N°2 rue des Serruriers à Sarre-Union est interdite d'accès à compter du 19 novembre 2018.

ARRETÉ : En raison de travaux de réhabilitation, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat DOMIAL de Strasbourg est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir situé devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer dans la période du 05 novembre 2018 au 02 septembre 2019, pour des travaux ponctuels de durée variable, par des entreprises et corps de métiers divers. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. Des barrières seront installées par la commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre interdit au stationnement lors de ces présences. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face. L'entreprise devra veiller à ne pas empiéter sur la chaussée dans la rue Frédéric Flurer.

ARRETÉ : En raison de l'installation d'une grue à tour et de modules en vue des travaux de reconstruction de l'immeuble N°2 rue de Verdun réalisés par l'entreprise STELL ET BONTZ de Hangenbieten, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits autour de l'immeuble précité ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden (dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises), dans la période du 11 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019. Des barrières seront installées pour délimiter le périmètre interdit au stationnement et à la circulation des véhicules et des piétons autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

ARRETÉ : En raison du dépôt de containers en vue de la réalisation du séchoir de la chaufferie cogénération, la société R-CUE de Strasbourg est autorisée à occuper le domaine public sur une partie de la chaussée dans l'impasse Walter Schmitt du 14 décembre 2018 au 25 janvier 2019. Durant cette même période, la chaussée dans l'impasse Walter Schmitt sera rétrécie et la vitesse sera limitée à 30 km/heure.

La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face. La société R-CUE devra garantir l'accès à l'entreprise Gefauto Distribution - SARRE-UNION PIECES AUTO. L'impasse Walter Schmitt devra rester ouverte à la circulation des véhicules.

ARRETÉ : En raison du décrochage des illuminations de Noël et des travaux d'élagage à réaliser par la commune, la circulation des véhicules sera alternée dans la rue de Phalsbourg (RD1061), la rue Maréchal Foch (RD1061), la Grand'Rue, sur la Place de la République, dans la rue Max Karcher (RD23), la rue de Verdun (RD23), la rue de l'Ecole (RD696), la rue de Bitche (RD8), la rue des Eglises, la rue des Vignes, la rue du Chalet (RD692), la rue des Glycines et sur le Chemin de la Sarre dans la période du 14 janvier au 15 février 2019 entre 07 heures et 17 heures. La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30km/heure. Durant cette même période, le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits à proximité des illuminations de Noël dans la rue de Phalsbourg (RD1061), la rue Maréchal Foch (RD1061), la Grand'Rue, sur la Place de la République, dans la rue Max Karcher (RD23), la rue de Verdun (RD23), la rue de l'Ecole (RD696), la rue de Bitche (RD8), la rue des Eglises et la rue des Vignes .

ESPACE LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'ALSACE BOSSUE : Une permanence de la Ligue contre le Cancer a lieu tous les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis du mois de 16h à 18h au 20, rue de Phalsbourg à Sarre-Union. La prochaine permanence est prévue le vendredi 18 janvier 2019.

MARCHÉ : En raison du marché du mercredi 16 janvier 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 07h et 14h sur la place de la République.

MARCHÉ DES SAVEURS : En raison du marché des saveurs du vendredi 18 janvier 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 12h et 21h sur la place de la République.

CHASSE : Une battue aura lieu le jeudi 17/01/2019 dans le lot N°1 situé entre l'autoroute A4 et la route de Domfessel ainsi que le dimanche 20/01/2019 dans le lot N°2 situé après l'aéro-club en direction de Keskastel.

ENQUETE PUBLIQUE : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme. Cette enquête publique se déroulera **du mardi 8 janvier 2019 à 9h au lundi 11 février 2019 à 18 h**. Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Sarre-Union et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
- ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique le samedi 19 janvier 2019 de 9 h à 11 h.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune de Sarre-Union, à l'adresse suivante : <https://www.sarre-union.fr/>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

- le mardi 8 janvier 2019 de 9 h à 11 h,
- le samedi 19 janvier 2019 de 9 h à 11 h,
- le vendredi 1^{er} février 2019 de 14 h à 16 h,
- le lundi 11 février 2019 de 16 h à 18h.

Vous pouvez communiquer vos observations :

- dans le registre papier déposé en mairie,
- par courrier adressé en mairie,
- par mail à l'adresse suivante : plu.sarreunion@gmail.com

ELECTIONS EUROPEENNES : Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019.

Vous pouvez vous inscrire :

- en utilisant le service en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ;
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété ;
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété.

CONSULTATION JURIDIQUE : Une consultation juridique gratuite assurée par un avocat, organisée en partenariat avec le Comité Départemental d'Accès au Droit, a lieu tous les premiers lundis du mois en mairie de Sarre-Union, de 18 heures à 20 heures. La prochaine permanence aura lieu lundi le 04 février 2019 à 18 heures.

AVIS A LA POPULATION : La Commune de SARRE-UNION a décidé de solliciter auprès de la Préfecture du Bas-Rhin la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols sur le territoire de la commune pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018. Les administrés concernés doivent immédiatement signaler le sinistre à la mairie afin de déclencher la procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle et déclarer à leur assureur les dommages subis, accompagnés de photos.

BOIS DE CHAUFFAGE : Les personnes désirant acheter du bois de chauffage enstéré peuvent s'adresser à la mairie, bureau accueil, jusqu'au 28 février 2019.

ASSOCIATION FONCIERE : Il est porté à la connaissance des membres de l'association foncière que le projet de budget de l'association foncière pour l'exercice 2019 est déposé en Mairie. Ce document pourra être consulté du 24 décembre 2018 au 18 janvier 2019 aux horaires d'ouverture des bureaux :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h,
- le vendredi de 8h30 à 12 h et de 14h à 16h.

Chaque membre de l'association pourra présenter des observations.

AVIS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES - DEGREVEMENT D'IMPOTS DIRECTS Pertes de récoltes causées par la sécheresse de l'été 2018 – prés (fourrages) : Les exploitants sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes des récoltes, ainsi que leur montant, peuvent être consultés en Mairie à partir du 18 décembre 2018.

SAPINS DE NOËL : Les sapins de Noël seront ramassés du mercredi 09 au mercredi 16 janvier 2019 à partir de 08 heures. Ces derniers seront à déposer sur les trottoirs devant les immeubles.

Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux ainsi que le personnel communal, souhaitent à l'ensemble de la population une bonne et heureuse année 2019.

Sarre-Union, le 11 janvier 2019
Le Maire
Marc SÉNÉ